

Dispositions spécifiques liées à l'article R.123-11 du code de l'urbanisme

Périmètre de danger
(article R.123-11, (b) du code de l'Urbanisme)

— Tracé approximatif de la canalisation de gaz "Voisines - Dambenois" (cf. pièce n°1, chapitre 3.5.6)

▭ Périmètre de danger à l'intérieur duquel s'applique les restrictions liées à la canalisation de gaz (cf. pièce n°1, chapitre 3.5.6)

Continuités écologiques
(article R.123-11, (i) du code de l'Urbanisme)

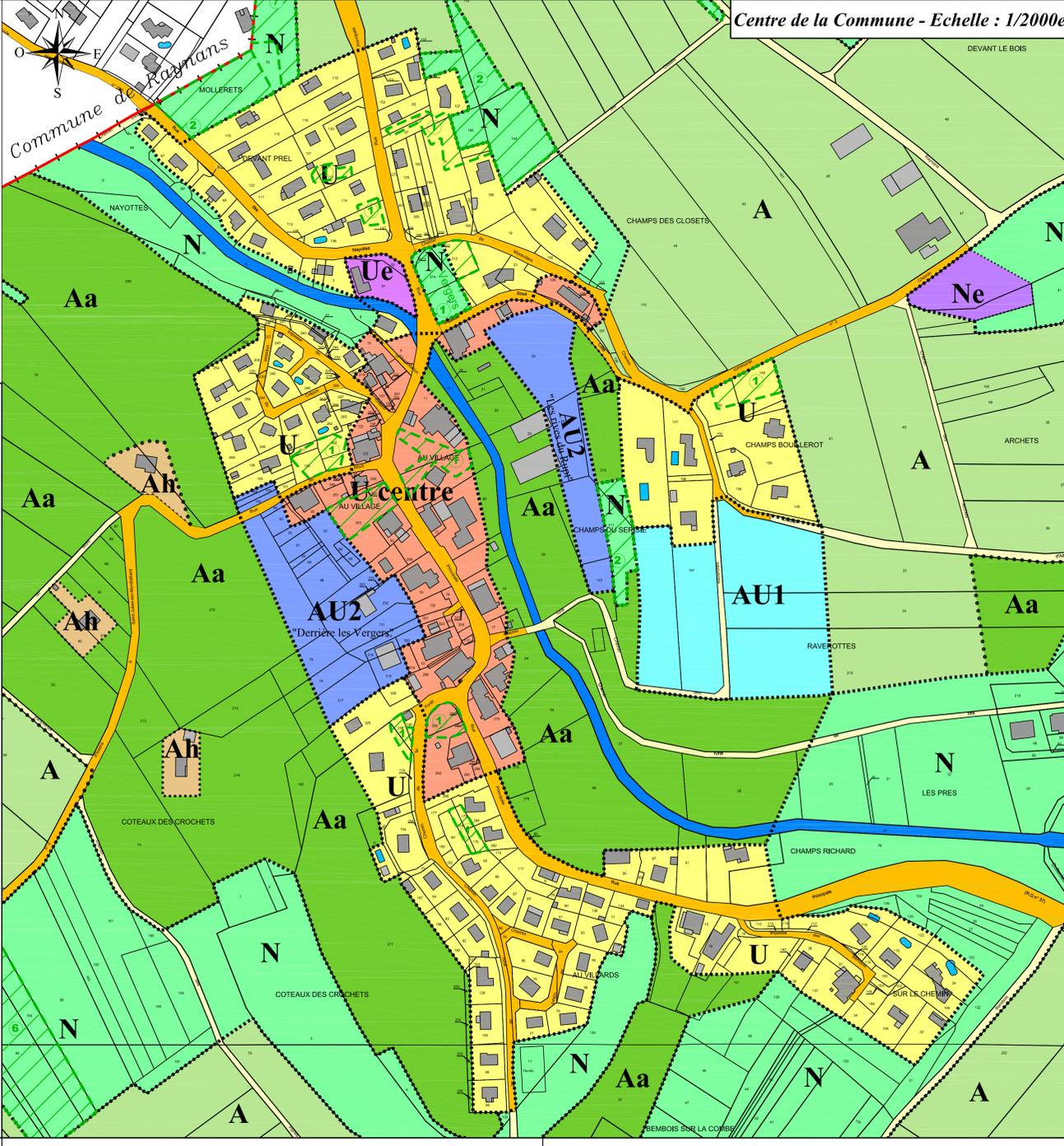
◄◄ Continuités écologiques (cf. Règlement - pièce n°4, OAP - pièce n°3)

* : La précision de la représentation du tracé de la canalisation et du périmètre de danger est celle de l'échelle du 1/2000e. Pour tout projet dans la zone ou à proximité de celle-ci, il conviendra de se rapprocher du service concessionnaire de ce réseau.

LEGENDE

- ▭ Limite de zones du PLU
 - Zones Urbaines :**
 - ▭ U zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat
 - ▭ Uc secteur réservé au cimetière existant et son extension
 - ▭ Ue secteur à vocation d'équipements et de services publics
 - ▭ U centre zone au tissu urbain dense, à vocation essentiellement d'habitat
 - Zones A Agricoles :**
 - ▭ A zone de protection agricole
 - ▭ Aa secteur de protection agricole non constructible
 - ▭ Ah secteur dédié aux constructions existantes à usage d'habitation, non liées à l'exploitations agricole
 - Zones A Urbaniser :**
 - ▭ AU1 zone à ouvrir à l'urbanisation lors d'une opération d'aménagement d'ensemble
 - ▭ AU2 zone à ouvrir à l'urbanisation après modification ou révision du PLU
 - Zones Naturelles :**
 - ▭ N zone de protection naturelle
 - ▭ Ne secteur à vocation d'équipements et de services publics
- Disposition relative au paysage :**
(article L.123-1-5, 7° du code de l'Urbanisme)
- ▭ Eléments caractéristiques du paysage à préserver
- Origine Cadastre © Droits de l'état réservés

Centre de la Commune - Echelle : 1/2000e



DEPARTEMENT DU DOUBS

5

Commune d'ISSANS

Plan

Local

d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

5-PLAN DE ZONAGE

Prescription de l'élaboration du PLU par délibération du conseil municipal du :12 février 2009

Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du :15 mars 2013

Enquête publique établie :du 16 décembre 2013 au 24 janvier 2014

Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du :06 mars 2014

Mise à jour du PLU par arrêté du Maire du :13 juin 2014

Cabinet RUEZ & Associés
SARL de Géomètre-expert
19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD
tél. 03-81-91-72-03 - fax. 03-81-91-31-99

03071 - Juin 2014